

INTERPELLATION DE L'UNION PULLIERANE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE PULLY

Pully a reçu au cours de son histoire de nombreux objets, meubles et tableaux sous forme de dons ou de legs. La Commune a également acheté des œuvres d'artistes, principalement romands

A l'heure actuelle, les Conseillers communaux n'ont qu'une vague idée de ce qui constitue le patrimoine culturel de notre Commune en ce qui concerne les objets, mobiliers anciens ainsi que les tableaux légués, donnés ou achetés exposés au Musée, mais aussi ceux qui sont stockés dans différents entrepôts dispersés à Pully (Parking des Alpes, PC de la Clergère, abri Chantemerle, entre autres), dans les communes avoisinantes, au dépôt cantonal culturel de Lucens, etc.)

Nous souhaitons vivement que la Municipalité prenne à bras le corps ce problème et décide d'une politique de gestion des dons et legs existants et futurs. Il nous paraît nécessaire de faire un état sur les différents points de stockage, et essentiel de mettre sur pied un catalogue à usage interne, à l'instar de celui du patrimoine immobilier, comprenant l'inventaire avec photos des objets, meubles et tableaux légués, donnés ou achetés. Une fois ce catalogue créé, il faudrait bien évidemment l'actualiser, par exemple, tous les 5 ans.

Ce sera une tâche ardue voire fastidieuse, nous en sommes conscients, nous pensons néanmoins qu'elle sera facilitée par l'inventaire que la Municipalité doit posséder à l'heure actuelle, sous forme de fiches, registres voire de listes non regroupées.

Cette interpellation a trois buts essentiels:

1. Clarifier la situation actuelle et décider de l'avenir des anciens et futurs dons et legs.
2. Créer un inventaire à usage interne fiable et centralisé, outil nécessaire et obligatoire au regard des dons et legs offerts à la Commune par des Pulliérans et des Amis de Pully au fil du temps. Cet inventaire pourrait ainsi être transmis aux générations futures.
3. Faire en sorte qu'un conservateur puisse disposer d'un outil de travail complet

Nous vous remercions, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux, de bien vouloir nous renseigner sur vos réflexions et vos décisions, concernant les points relevés dans cette interpellation, lors de notre prochain Conseil le 8 octobre 2008.

Pour l'Union Pulliérane,
Annie Mumenthaler

Pully, le 24 juin 2008